

Lille, le 21 mars 2025

DPEP

Bureau de Gestion Collective

Affaire suivie par :

Stéphanie VERSAVEL

Cheffe de Bureau

dsden59.dpep-bgc-gestionnaires@ac-lille.fr

Nancy CLAUS

Adjointe à la cheffe de bureau

Gestionnaires :

S. LEMAITRE – L. TETART - V. LECLERCQ

03 20 62 / 30 31 / 30 19 / 32 27

144 rue de Bavay

BP 669

59033 Lille Cedex

L'Inspecteur d'Académie, DASEN du Nord

à

Mesdames et Messieurs les Institutrices et
Instituteurs du 1er degré public de l'académie
de Lille

s/c de Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Cheffes et Chefs
d'établissements

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'établissements spécialisés

Objet : Accès au corps des professeurs des écoles au 1er septembre 2025 par la voie d'inscription sur la liste d'aptitude (rentrée 2025)

Références : - Décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier du corps des professeurs des écoles

- Note de service n°2005-023 du 3 février 2005

- Journal Officiel de la République Française – N° 60 du 11 mars 2025 – Arrêté du 28 février 2025

Cette note vise à préciser les modalités d'accès au corps des professeurs des écoles par inscription sur la liste d'aptitude pour la rentrée 2025, conformément aux dispositions du décret du 1er août 1990 modifié.

Les instituteurs souhaitant intégrer ce corps par cette voie doivent soumettre leur candidature selon les modalités suivantes :

1. Dépôt des candidatures

Qui peut candidater ?

- Les instituteurs titulaires justifiant de **cinq années de service effectif au 1er septembre 2025**.
- Les instituteurs en disponibilité ou en congé parental dans la mesure où ils ont demandé leur réintégration avant la rentrée 2025.
- Les instituteurs atteignant la limite d'âge avant le **1er septembre 2025** ne sont pas éligibles, sauf exceptions.

Comment candidater ?

- **Retrait du dossier** : disponible sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Nord : www.ac-lille.fr/dsden59 dans la section : Directeurs d'école - Enseignants 1er degré dans le Nord / carrière / Listes d'aptitude.
- **Transmission du dossier** :
 - **Au plus tard le 30 mai 2025** : Envoi à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de votre circonscription.
 - **Au plus tard le 6 juin 2025** : Transmission par l'IEN à la DSDEN du Nord - Bureau de gestion collective à l'adresse électronique : dsden59.dpep-bgc-gestionnaires@ac-lille.fr.

Pièces à joindre :

- Dossier de candidature complété.
- Copie des diplômes universitaires et/ou professionnels.

2. Critères de sélection

Les candidatures sont examinées selon un barème tenant compte des critères suivants :

- Ancienneté générale de service au 1^{er} septembre 2025** :
 - 1 point par année de service effectif (1/12 par mois complet) pour un maximum de 40 points.
- Note pédagogique** :
 - coefficient 2 de la dernière note connue (les notes de plus de trois ans seront actualisées pour le calcul du barème)
- Situations particulières** :
 - 3 points pour les instituteurs exerçant en **Éducation Prioritaire (EP)** et ayant accompli, au 1^{er} septembre 2025, trois années de service continu en E.P.
 - 1 point pour les directeurs/directrices d'école ayant exercé toute l'année scolaire ou dirigeant une classe unique (cumulable avec le bonus EP).
- Diplômes universitaires** :
 - 5 points pour un diplôme de niveau **Bac+2 minimum**, quel que soit le nombre ou le niveau des diplômes.
- Diplômes professionnels** :
 - 5 points pour les candidats qui détiennent un diplôme professionnel reconnu (CAEAA, CAEI, CAEM, CAEP, CAET, CAETM, DDEAS, CAFIMF ou CAFIPEMF, CAPSAIS, CAPA-SH, CAESMA, CAPCEG, CAEA.).

3. Points importants

- **Aucune nomination ne peut être effectuée d'office** : l'aptitude physique du candidat doit être validée par le comité médical avant la fin du mois de **juin 2025**.
- **Renouvellement obligatoire des dossiers** pour les candidats non retenus les années précédentes ou inscrits sur liste complémentaire.
- **Réinscription nécessaire** pour les instituteurs inscrits en 2025 mais indisponibles avant le 30 juin 2025 (congé de longue maladie/durée).

Mes services restent disponibles pour toute information complémentaire.

Pour la rectrice, et par délégation,
l'inspecteur d'Académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Nord



Olivier COTTET